

**VILLE DE  
RIORGES**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 13 DECEMBRE 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

N° 1\_1

OBJET :

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 décembre 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Gilles CONVERT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Pierre BARNET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Suzanne LACOTE	Roland DEVIS Nabih NEJJAR Véronique MOUILLER Chantal LACOUR Monique VIAL

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

ADMINISTRATION GENERALE

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE  
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2018,  
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 15 novembre 2018, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2018.56	Acquisition d'autolaveuses - Approbation des marchés à passer avec les sociétés IMOP et CTC – Modification <i>Sur le lot 2 "deux autolaveuses compactes", il avait été indiqué l'offre de base alors que le pouvoir adjudicateur avait retenu la proposition de la variante : ce lot se monte donc à 11 380 € HT (au lieu de 9 341,60 € HT)</i>	23 novembre 2018
2018.57	Mise en accessibilité du château de Beaulieu - Approbation du marché à passer avec la SARL L'ARTISAN DU BOIS <i>Du Coteau, pour un montant de 15 610,25 € HT</i>	26 novembre 2018
2018.58	Réfection de la toiture de la maison des sociétés - Approbation du marché à passer avec la SN JONIER Patrick <i>De Riorges, pour un montant de : - tranche ferme : 20 666,30 € HT - tranche optionnelle : 2 449,90 € HT</i>	26 novembre 2018
2018.59	Achat de dix projecteurs lyres spot pour la salle du Grand Marais - Approbation du marché passé avec la société POINT SHOW <i>De Roanne, pour un montant de 24 079,17 € HT</i>	27 novembre 2018
2018.60	Foncier agricole - Convention d'usage temporaire conclue avec monsieur David LAFOND - Approbation d'un avenant n° 1 <i>Suite vente partie non louée à M. DAVID, changement de numérotation cadastrale</i>	3 décembre 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de ces décisions à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 17 décembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20181213-1\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

Affichage : 14/12/2018